

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
28/01/2022

L'an deux mille vingt et deux et le dix février à 19h00
Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur
SANS Christian**, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : M.SANS, Mme GERARD, M.RAMEAU,
Mme AIMONE-CAT, M. AMOUROUX,
Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM
ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes
COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absent excusé : M. LIVOTI (Proc. M. SANS)

Monsieur EVIN Franck a été élu secrétaire de séance.

D.C.M. N° 2- 10

Travaux de menuiserie hors marché à bon de commande

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de plusieurs logements locatifs qui nécessitent des travaux d'entretien.

Il s'agit de travaux qui ne sont pas prévus dans le marché à bons de commande mais qui seront réalisés par la société « Menuiserie LOUGARRE », titulaire de ce marché.

Ces travaux concernent la Résidence Beauséjour sur les 4 appartements, dans lesquels il est nécessaire de remplacer les volets actuels, vétustes, par des volets roulants pour un coût global de 14 044,57 HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

- de confier les travaux de remplacement des volets sur les 4 appartements de la Résidence Beauséjour à la société « Menuiserie LOUGARRE » pour un montant total H.T de **QUATORZE MILLE QUARANTE QUATRE EUROS CINQUANTE SEPT CENTS (14 044 € 57)** ;
- d'imputer la dépense à l'article **2313** du Budget Communal **2022**.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **15.02.2022**

En Mairie, le 14 Février 2022

Le Maire,
Christian SANS

